

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Riom

NOR: JUSB1835179S

La Première Présidente de la cour d'appel de Riom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la Première Présidente de la Cour d'appel de Riom en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la Première Présidente de la Cour d'appel de Riom :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa	HENRIQUES DIAS Monique	VIALLE Michel
UNSa	BONNAC Laure	TROUBAT Chantal
CGT	CHASTANG Julien	MARIAYE VINGADASSAMY Katia
CFDT	TABERLET Marianne	WIRTH Michelle

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Riom, le 19 décembre 2018.

La première présidente,
Françoise BARDOUX

